

EXTRAIT DE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	11
absents	06
Procurations	02

<b>L'an Deux Mil vingt quatre</b> <b>Le 02 Décembre à 18h30</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>25 Novembre 2024</b>
<b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.
<b>ABSENTS</b> : EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. FALLEAU Geneviève. BINETRUY/MEYER Nadine. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie.
<b>PROCURATIONS</b> : DECLE Sébastien à MOUSSEULT Philippe, FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Révision des loyers et des charges de fonctionnement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a mandaté, comme prévu en séance du 15 janvier 2024, l'entreprise EXPERTIMMO diagnostics de Périgueux afin de pouvoir établir les DPE sur les locatifs.

A ce jour et n'ayant toujours pas reçu les comptes-rendus des diagnostics, la commune ne peut donc réévaluer les loyers.

Toutefois, au vu de l'installation et de la mise en service de la nouvelle chaudière biomasse en réseau avec le groupe scolaire, le cabinet vétérinaire et son logement, ainsi qu'un logement communal, il y a lieu de modifier les conventions et les modalités de tarification des charges de chauffage.

Monsieur le Maire propose de facturer un forfait mensuel de charge de chauffage de 80 € et une réactualisation sera faite en fonction des consommations de chaque locataire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** la modification des baux et/ou conventions de locations pour la révision des charges locatives de chauffage d'un montant mensuel de 80 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20241202-2024-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2024  
Publication : 04/12/2024

HAUTEFORT le 02/12/2024

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS

